Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 011-251101671-20261104-DE_043_2026-DE

République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Limoux
SMAH HVA

Séance du jeudi 29 octobre 2026

Délibération N° DE_043_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
40	23	23
Date de la convocation : 22/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf octobre deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle Pôle Rivière), sous la présidence de Pierre BARDIES.

Présents : Pierre BARDIES (Président), Jean-Louis ARIBAUD (Vice-président), Didier BUXEDA (Vice-président), Jean-Louis CARBONNEL (Vice-président), Pierre DURAND (Vice-Président), Alain COSTES (Vice-président), David FERNANDEZ (Vice-président), Jacques GALY (Vice-président), Jean-Régis GUICHOU (Vice-président), André CALVET (Délégué), Georges BENNAVAIL (Délégué), Alain CHANAUD (Délégué), Daniel ALBERT (Délégué), Sege BELARD (Délégué), Aimé MUNOZ (Délégué), Francis PAGES (Délégué), Nicole SOCQUET-JUGLARD (Déléguée), Jean-Marc WAGNER (Délégué), Raynald LAUMONT (Délégué), Thierry LECINA (Délégué), Jean-Pierre THILVERT (Délégué), Sauveur TRANIELLO (Délégué), Jean LABADIE (Délégué)
Représentés : LAFFON Jean (Délégué) ; SANCHEZ Anthony (Délégué)
Absents et Excusés : Francis MAGDALOU (Délégué), Michel GARCIA (Délégué), Francis SAVY (Délégué), Christian DUBUC (Délégué), Rose-Marie MANAUD (Déléguée), Yves RAYNAUD (Délégué), Anthony SANCHEZ (Délégué) suppléé par Sauveur TRANIELLO (Délégué), Jean LAFFONT (Délégué) suppléé par Jean LABADIE (Délégué), Marie-Christine PALOMINO (Déléguée), Christophe BARBIER (Délégué), Martine CLERGUE (Déléguée), Rolland MAZET (Délégué), David N'DIAYE (Délégué), Brigitte ORTEGA (Déléguée), Paul PAINCO (Délégué), Jean-Jacques LAIRE (Délégué), Dominique LAPORTE (Délégué), Patrice GAUX (Délégué), Serge VAILLS (Délégué)

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean-Pierre THILVERT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Approbation du règlement intérieur

La loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, vise à garantir la démocratie locale et à favoriser la modernisation

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 011-251101671-20261104-DE_043_2026-DE

du service public dans le respect du principe de libre administration. Les modalités de fonctionnement de comité syndical et les conditions de publicité de ses délibérations sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales et par les dispositions du règlement intérieur.

Le contenu de ce dernier document est fixé librement par le comité syndical qui se donne ainsi des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Par l'adoption de ses statuts, le syndicat s'est doté d'un document incontournable relatif à la définition de ses compétences et de son organisation.
Le présent **règlement intérieur**, élément complémentaire de ses statuts, vise à préciser l'organisation et le fonctionnement du Syndicat de la Haute Vallée de l'Aude.

Le Comité syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le règlement intérieur du Syndicat mixte pour l'aménagement hydraulique de la Haute Vallée tel que rédigé (3 annexes).
Annexe 1- Règlement des instances décisionnelles
Annexe 2- Règlement santé, hygiène, sécurité et droits et devoirs des agents.
Annexe 3- Règlement de la Commande Publique

AUTORISE monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pierre BARDIES
Président de séance

SYNDICAT MIXTE ★ HAUTE VALLÉE DE L'AUDE ★ D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE

Jean-Pierre THILVERT
Secrétaire de séance